



VILLE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Liberté - Égalité - Fraternité

Michel VEYRON

A **Monsieur Joel GULLON**
Président de BIEVRE ISERE COMMUNAUTÉ
1 Avenue Roland Garros
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Nos réf : GMM/MV/MC

LR avec AR

Objet : Consultation permis d'aménager VALRIM.

Monsieur le Président,

VALRIM Aménagement souhaite réaménager une ancienne friche industrielle (ancienne usine RYB) en entrée de village sur la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

Dans ce cadre, VALRIM Aménagement a déposé une demande de permis d'aménager (n°PA 038 384 25 00002) soumis à Evaluation Environnementale :

Conformément aux dispositions de l'article L122-1 V) du Code de l'Environnement et de l'article R423-9 du Code de l'Urbanisme, en votre qualité de collectivité territoriale intéressée, je vous transmets pour avis les éléments constitutifs de ce dossier (clef USB en Pièce jointe).

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R122-7 II du Code de l'Environnement.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être prise en compte dans l'instruction de la demande de permis d'aménager.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

A St Etienne de St Geoirs, le 02/12/2025

Le Maire

Michel VEYRON





VILLE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Liberté - Égalité - Fraternité

Michel VEYRON

A **Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE**
Président de la Région Auvergne Rhône Alpes
1 Esplanade François Mitterrand- CS 20033
69269 LYON Cedex 02

Nos réf : GMM/MV/MC

LR avec AR

Objet : Consultation permis d'aménager VALRIM.

Monsieur le Président,

VALRIM Aménagement souhaite réaménager une ancienne friche industrielle (ancienne usine RYB) en entrée de village sur la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

Dans ce cadre, VALRIM Aménagement a déposé une demande de permis d'aménager (n°PA 038 384 25 00002) soumis à Evaluation Environnementale :

Conformément aux dispositions de l'article L122-1 V) du Code de l'Environnement et de l'article R423-9 du Code de l'Urbanisme, en votre qualité de collectivité territoriale intéressée, je vous transmets pour avis les éléments constitutifs de ce dossier (clef USB en Pièce jointe).

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R122-7 II du Code de l'Environnement.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être prise en compte dans l'instruction de la demande de permis d'aménager.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

A St Etienne de St Geoirs, le 02/12/2025

Le Maire

Michel VEYRON





VILLE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Liberté • Égalité • Fraternité

Michel VEYRON

A

Monsieur Jean-Pierre BARBIER

Président du Conseil Départemental de l'Isère

7 Rue Fantin Latour- CS 41096

38022 GRENOBLE Cedex 1

Nos réf : GMM/MV/MC

LR avec AR

Objet : Consultation permis d'aménager VALRIM.

Monsieur le Président,

VALRIM Aménagement souhaite réaménager une ancienne friche industrielle (ancienne usine RYB) en entrée de village sur la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

Dans ce cadre, VALRIM Aménagement a déposé une demande de permis d'aménager (n°PA 038 384 25 00002) soumis à Evaluation Environnementale :

Conformément aux dispositions de l'article L122-1 V) du Code de l'Environnement et de l'article R423-9 du Code de l'Urbanisme, en votre qualité de collectivité territoriale intéressée, je vous transmets pour avis les éléments constitutifs de ce dossier (clef USB en Pièce jointe).

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R122-7 II du Code de l'Environnement.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être prise en compte dans l'instruction de la demande de permis d'aménager.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

A St Etienne de St Geoirs, le 02/12/2025

Le Maire

Michel VEYRON

